

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 38

N°072

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : NIFEUR Nadege.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY  
Madame Solene DA SILVA  
Madame Maryse EMEL  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO  
Madame Mizgin OZHAN  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Madame Katalyne BELAIR  
Madame Safia BOUCHA  
Madame Fatima YAOU  
Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Samuel MARTIN  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Miguel MONTEIRO  
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ  
Monsieur Philippe ALLAIN  
  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Jean jacques KARMAN  
Monsieur Pierre yves NAULEAU  
Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et  
Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Délégation de service public relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du centre-ville. Approbation du projet d'avenant n°4 visant à modifier le périmètre initial du site**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants et L1413-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délégation de service public notifiée le 4 juin 1998 à la société MANDON lui confiant la construction de la halle couverte et la gestion du marché du Centre ;

Vu le projet d'avenant n°4 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que depuis 2012, les travaux engagés pour le prolongement de la ligne 12 du métro ont contraint à envisager une modification du périmètre de la délégation de service public, notamment eu égard à l'avancée de la Zac Moutier Ferragus, empêchant le déploiement d'étals dans le passage Henri Alleg ;

Considérant dans ce cadre que l'aménagement du passage Henri Alleg, avec ses 200 mètres linéaires, ne pourra pas être maintenu et devra par conséquent être supprimé ;

Considérant que seuls les commerçants volants sont concernés par cette suppression et seront invités à rejoindre les deux autres marchés, dont la priorité au placement sera effectuée ;

Considérant que la redéfinition du périmètre de 1600 mètres linéaires à 1400 mètres linéaires entraîne une modification des conditions financières liées au calcul de la redevance ;

Considérant par ailleurs l'impact de la crise sanitaire sur le calcul de la redevance et sur l'équilibre financier du contrat ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°4 relatif à la gestion de la délégation de service public relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du centre-ville.

**DIT** que la réduction de 200 mètres linéaires entraîne une répercussion sur les

recettes contractuelles évaluées à 14,53 % qu'il conviendra de prendre en compte dans la réduction du montant de la redevance pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020.

**DIT** que la situation sanitaire du Covid-19 entraîne une moins-value à hauteur de 15 731, 54 euros TTC.

**DIT** que manque de révision tarifaire des droits de place contractuels entraîne une moins-value à hauteur de 15 574 euros TTC.

**DIT** que la redevance réactualisée pour l'année 2020 sera donc de 66 721,44 HT euros TTC.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 26/04/21**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20210415-lmc120069-DE-1-1**

**Publiée le : 26/04/21**

**Certifiée exécutoire : 26/04/21**

Le Maire,

Karine FRANCLET

